


Volet B
**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

14204882
**DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE**
**DE LIEGE
DIVISION NAMUR**
le 30 03 2014
**Pr le Greffier,
Greffe**
N° d'entreprise : 0547.671.502
Dénomination
(en entier) : D.K.V.G
(en abrégé) :
Forme juridique : SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE ET A FINALITE SOCIALE
Siège : 5000 NAMUR, RUE DES ARBALETRIERS, 26
(adresse complète)
Objet(s) de l'acte : Acte rectificatif

Aux termes d'un procès-verbal dressé par Maître Pierre-Yves ERNEUX, Notaire de résidence à Namur, le vingt-quatre septembre deux mille quatorze, portant la mention d'enregistrement suivante : "Enregistré 3 rôles sans renvoi au 1er Bureau de l'Enregistrement de Namur, le premier octobre deux mille quatorze, volume 1091 folio 74 case 03. Reçu 50 €. Le conseiller a.i. " J-F VAN AVONDT", il a été pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

Il résulte ce qui suit:

Aux termes de l'acte constitutif de la Société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale « D.K.V.G », ayant son siège social à 5000 Namur, rue des Arbalétriers, 26, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro d'entreprise 0547.671.502 et immatriculée à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE547.671.502 ;

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Pierre-Yves Erneux, à Namur, le 28 février 2014, publié par extraits à l'Annexe au Moniteur belge du 13 mars suivant, sous le numéro 0061611 ; et dont les statuts n'ont subi aucune modification jusqu'à ce jour, ainsi déclaré,

l'objet social de la société a été adopté dans les termes suivants :

6.1. « Aux fins de réaliser sa finalité sociale, la société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers, en participation ou en partenariat, quelle que soit la forme de collaboration ou d'association, notamment dans le cadre de marchés publics ou de partenariats public et privé, l'accomplissement des actes suivants :

- les services d'aménagements paysagers, l'aménagement et l'entretien de jardins ;
 - la création de cours extérieurs ;
 - le nettoyage des bâtiments et le commerce en gros ou en détail de produits d'entretien et de nettoyage ;
 - toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à tous travaux de terrassement, drainage, pose de câbles et canalisations diverses, les aménagements et les créations de terrains divers ;
 - et l'épandage de sel ;
- 6.2. Elle peut également sous les mêmes modalités accomplir les actes et travaux suivants :
- la location de machines et d'équipements agricoles avec ou sans opérateur ;
 - la location avec ou sans opérateur de matériel de construction ;
 - la location d'outillage ;
 - la location de containers et de véhicules utilitaires ;
 - la location d'autres matériels de transport terrestre ;
 - le terrassement et tous travaux de génie civil ;
 - la pose de fosses septiques ;
 - ainsi que l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, l'intermédiaire en tous matériaux pour la construction.

6.3. La société a également pour objet la réalisation de toutes opérations immobilières et foncières, et notamment l'achat, la vente, la location et la construction, la mise en valeur, l'équipement ou la viabilisation de tous immeubles bâtis et non bâtis.

6.4. La société a également pour objet toutes activités se rapportant à l'exploitation d'une entreprise de nettoyage, de rafraichissement ou de rénovation, en tous lieux et de toutes surfaces et par tous procédés appropriés, en ce compris l'entretien de bureaux et de grandes surfaces, de copropriétés, le lavage de vitres et de châssis, la remise en état après travaux ou incendies, le shampoing et la protection de tapis, le ponçage et

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/11/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

la vitrification de parquets, la cristallisation de marbre, la protection de revêtement en PVC, la stérilisation de téléphones, le nettoyage d'appareils informatiques et le nettoyage de fauteuils.

6.5. La société a également vocation à s'inscrire dans le système des titres services.

6.6. La société peut, dans le sens le plus large, exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social, en lien avec ce qui précède et participer à une telle activité de quelque manière que ce soit, de la manière qu'elle juge la plus appropriée et dans ce contexte, exercer toutes fonctions, en qualité d'organe ou non, dans une autre personne morale.

6.7. Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet social est analogue ou connexe au sein ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés ».

2/ En vue de l'agrément comme entreprise de services pour effectuer des activités dans le cadre des titres-services, la Commission consultative d'agrément auprès de l'Office national de l'emploi requiert l'ajout à l'objet social des précisions telles que reprises ci-dessous.

OBJET DE LA RECTIFICATION

• Ceci exposé, les comparants requièrent le notaire soussigné d'acter la rectification suivante à apporter à l'acte précité en ajoutant au point 6.5 des statuts la clause suivante : « La société a pour objet toute activité pouvant être exercée et rémunérée par des titres services, principalement mais non exclusivement, telles que le nettoyage du domicile de l'utilisateur de ces titres-services, y compris les fenêtres, sa lessive et son repassage, l'exécution de petits travaux de couture occasionnels, la préparation de repas ou encore, les activités réalisées en dehors du domicile de l'utilisateur des titres-services, telles que les courses ménagères, les centrales pour personnes moins mobiles ou âgées et le repassage, sans que cette énumération ne soit limitative ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME :

Déposé en même temps: expédition, comprenant rapport de l'organe de gestion et situation active et passive, coordination des statuts.

Le Notaire Pierre-Yves Erneux, à Namur.